

J. Fabiel
certifié conforme à l'original

A.F IMMOBILIER

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7 000 €

251, Route de Bayonne 31300 TOULOUSE

R.C.S. TOULOUSE N° 788 646 123

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 juin,

A 11 heures,

Les actionnaires de la société A.F IMMOBILIER, société par actions simplifiée au capital de 7 000,00 euros, divisé en 7 000 actions de 1,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social à TOULOUSE (31), 251 route de Bayonne, sur convocation de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur FABUEL Damien, Président.

Monsieur AUBERIX Cyril est désigné comme Directeur Général.

Le président constate que sont présents :

- | | |
|---|---------------|
| - Monsieur FABUEL Damien, Président, | |
| Titulaire de 3 500 actions numérotées de 1 à 3 500 inclus, soit | 3 500 actions |
| | |
| - Monsieur AUBERIX Cyril, Directeur Général, | |
| Titulaire de 3 500 actions numérotées de 3 501 à 7 000 inclus, soit | 3 500 actions |

TOTAL DES ACTIONS : 7 000 actions

seuls actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à donner ;
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes ;
- Approbation des conventions visées aux articles L 227-10 du Code de Commerce ;
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- le rapport spécial sur les conventions intervenues en vertu des articles L. 227-10 du Code de Commerce ;
- l'inventaire, le Bilan, le Compte de résultat ainsi que l'Annexe de l'exercice écoulé ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et qui laissent ressortir un résultat net comptable de – 597,74 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'un montant de – 597,74 € de la manière suivante, à savoir :

- Au compte 106880 « Réserves diverses » pour un montant de - 597,74 €

Conformément à la loi, l'assemblée prend acte que le montant du dividende mis en distribution au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

Exercice	Dividende Net
2022	62 000,00 €
2023	71 430,00 €
2024	38 714,00 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée a décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous :

ANNEES	DISTRIBUTION GLOBALE	ABATTEMENT DE 40%	SANS ABATTEMENT
2022	62 000,00 €	40% sur la totalité du montant distribué, soit 3,54 € par action	Néant
2023	71 430,00 €	40% sur la totalité du montant distribué, soit 4,08 € par action	Néant
2024	38 714,00 €	40% sur la totalité du montant distribué, soit 2,21 € par action	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

La liste détaillant chacune de ces opérations sera annexée au présent procès-verbal et figurera donc au registre des décisions.

L'actionnaire intéressé n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres actionnaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance et le secrétaire, conformément aux dispositions statutaires..

Le Président

Le Secrétaire

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.F IMMOBILIER</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>251 route de Bayonne 31300 TOULOUSE</u>																									
SIRET <table><tr><td>7</td><td>8</td><td>8</td><td>6</td><td>4</td><td>6</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>										7	8	8	6	4	6	1	2	3	0	0	0	1	8		
7	8	8	6	4	6	1	2	3	0	0	0	1	8												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>															
										Exercice N des le <u>31/12/2024</u>															
ACTIF										Brut 1															
										Amortissements-Provisions 2															
										Net 3															
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014	650	016	58		592																	
	Immobilitisations corporelles *		028	7 136	030	5 788		1 348																	
	Immobilitisations financières * (1)		040	2 140	042			2 140																	
	Total I (5)		044	9 926	048	5 846		4 080																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																				
		Marchandises *	060		062																				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	156	070		156																		
		Autres * (3)	072	21 597	074		21 597																		
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	39 627	086		39 627																		
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
	Total II		096	61 381	098		61 381																		
	Total général (I + II)		110	71 306	112	5 846		65 460																	
PASSIF										Exercice N 1															
										NET															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		7 000																		
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126		700																		
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		131		132		17 116																		
	Report à nouveau				134																				
	Résultat de l'exercice				136		(598)																		
	Subventions d'investissement				137																				
	Provisions réglementées				140																				
	Total I				142		24 218																		
Provisions pour risques et charges				Total II	154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		2 977																		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	26	172		6 181																		
	Comptes courants d'associés				173		32 084																		
	Autres dettes				175																				
	Produits constatés d'avance				174																				
	Total III				176		41 243																		
Total général (I + II + III)				180		65 460																			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire Article 282 septies A bis du Code général des impôts Désignation de l'entreprise SAS A.F IMMOBILIER Néant ☐ *

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice clos le 31/12/2024

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
		Biens		215		214
	Production vendue	Services *		217		218
		dont export et livraisons intracommunautaires				
					157 542	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
CHARGES D'EXPLOITATION	Production immobilisée *					224
	Subventions d'exploitations reçues				5 000	226
	Autres produits				2	230
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				162 544	232
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234
	Variation de stocks (marchandises) *					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			89 242	242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE)		1 507	1 992	244
	Rémunérations du personnel *				52 801	250
Charges sociales (cf. renvoi 380)				19 015	252	
Dotations aux amortissements *				1 439	254	
	dont amortissement du fonds de commerce				255	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		4 238	262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				168 726	264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				(6 182)	270	
Produits financiers (III)	280	3 034	Charges financières (V)	48	294	
Produits exceptionnels (IV)				2 735	290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices *	(VII)			137	306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				(598)	310	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGD) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	137		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	4 374	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. series)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
			JEI (44. series A)	989		
	ZRD (44. series)	127	ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 bis octies)	991	France Relance Revalorisation (art. 44 quinquies A)	181		
	ZPANG 44. quinquies	345	Investissements et souscriptions (art. 44 bis octies)	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 bis octies)	992	Zone de développement prioritaire (44. quinquies)	993		
	Crédance due au report en arrière du déficit			346	3 000	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis C)	647		
Déduction exceptionnelle (Art 39 bis D)	648	Déduction exceptionnelle relative de conduite (art 39 bis E)	641			
Déduction exceptionnelle (Art 39 bis F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
Déficits antérieurs reportables *				donc imputés sur le résultat :	360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD